

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

BPTM 8461-REPAIRE CREVAISON 110cc (75ml) CHOLLET



Version 1 Date d'établissement: 30/03/2022
Version 3 (sustituye la version 2) Date de révision: 20/06/2022

Page 1 de 14
Date d'impression: 27/10/2022

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: REPAIRE CREVAISON 110cc (75ml) CHOLLET
Code du produit: BPTM 8461//723011
UFI : E126-A0W2-J00N-GUWP

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Répare crevaison

Usages non recommandés:

Usages différents de ceux recommandés.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: **ENVASADO XIOMARA S.L.U**
Adresse: Polígono Industrial La Torrecilla Chica, 6
Ville: 45220 - Yebes
Province ou région: Toledo. SPAIN
Numéro de Téléphone: (+34) 925 54 58 28
Fax: (+34) 925 54 57 96
E-mail: xiomara@envasadoxiomara.com
Web: www.envasadoxiomara.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Aérosol 1 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

2.2 Éléments d'étiquetage.

Étiquetage conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:



Mention d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

- Continue à la page suivante. -

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

BPTM 8461-REPAIRE CREVAISON 110cc (75ml) CHOLLET



Version 1 Date d'établissement: 30/03/2022
Version 3 (sustitue la version 2) Date de révision: 20/06/2022

Page 2 de 14
Date d'impression: 27/10/2022

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3 Autres dangers.

Le mélange ne contient pas de substances classées PBT.
Le mélange ne contient pas de substances classées vPvB.
Le mélange ne contient pas de substances avec des propriétés perturbant le système endocrinien.

En conditions normales d'utilisation et dans sa forme originale, le produit ne présente pas d'autres dangers pour la santé et pour l'environnement.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

3.1 Substances.

Pas Applicable.

3.2 Mélanges.

Substances qui présentent des risques pour la santé ou pour l'environnement conformément à le Règlement (CE) No.1272/2008, qui ont une limite d'exposition professionnelle assignée, qui sont classifiées comme PBT/vPvB ou qui figurent sur la liste des substances candidates:

Identifiants	Nom	Concentration	(*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008	
			Classification	Limites de concentration spécifiques et Estimation de la toxicité aiguë
: 603-027-00-1 : 107-21-1 : 203-473-3 : 01-2119456816-28-XXXX	[1] [2] éthanediol, éthylène glycol	>= 5% < 10 %	Acute Tox. 4 *, H302	-
: 68002-80-2 : 268-094-8	acides gras en C14-18 et insaturés en C16-18, sels de potassium	>=1% < 2,5%	Eye Irrit. 2, H319	-
: 102-71-6 : 203-049-8 : 01-2119486482-31-XXXX	2,2',2''-nitrioltriéthanol	>0,1% < 1%	-	-
: 007-001-00-5 : 7664-41-7 : 231-635-3 : 01-2119488876-14-XXXX	[1] [2] ammoniac, anhydre	<0,1%	Acute Tox. 3 *, H331 - Aquatic Acute 1, H400 - Flam. Gas 2, H221 - Skin Corr. 1B, H314	-
: 603-140-00-6 : 111-46-6 : 203-872-2 : 01-2119457857-21-XXXX	2,2'-oxybiséthanol, diéthylène glycol	<0,1%	Acute Tox. 4 *, H302	-
: 603-030-00-8 : 141-43-5 : 205-483-3 : 01-2119486455-28-XXXX	[1] [2] 2-aminoéthanol, éthanolamine	<0,1%	Acute Tox. 4 *, H312 - Acute Tox. 4 *, H332 - Acute Tox. 4 *, H302 - Skin Corr. 1B, H314	STOT SE 3, H335: C ≥ 5 %

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

BPTM 8461-REPAIRE CREVAISON 110cc (75ml) CHOLLET



Version 1 Date d'établissement: 30/03/2022
Version 3 (sustituye la version 2) Date de révision: 20/06/2022

Page 3 de 14
Date d'impression: 27/10/2022

: 613-028-00-9 : 110-91-8 : 203-815-1 : 01-2119496057-30-XXXX	[1] [2] morpholine	<0,1%	Acute Tox. 4 *, H312 - Acute Tox. 4 *, H332 - Acute Tox. 4 *, H302 - Flam. Liq. 3, H226 - Skin Corr. 1B, H314	-
--	--------------------	-------	--	---

(*) Le texte complet des phrases H est détaillé dans le rubrique 16 de cette fiche de sécurité.

* Voir le règlement (CE) n ° 1272/2008, annexe VI, section 1.2.

[1] Substance avec une valeur limite d'exposition professionnelle européenne. (voir section 8.1).

[2] Substance avec une valeur limite d'exposition professionnelle nationale (voir section 8.1).

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS.

4.1 Description des mesures de premiers secours.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle.

En cas de contact avec les yeux.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en écartant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin.

En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. NE JAMAIS utiliser de solvants ou diluants.

En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Aucun effet connu aigus et retardés d'une exposition au produit.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

En cas d'incendie, comme risque général, la chaleur peut entraîner l'explosion des récipients.

Le produit est extrêmement inflammable, elle peut provoquer ou aggraver considérablement un incendie, il faut prendre les mesures de prévention nécessaires et écarter les risques. En cas d'incendie, il est recommandé d'appliquer les mesures suivantes:

5.1 Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur de type poudre ou CO2. En cas d'incendies plus importants il est aussi possible d'utiliser de la mousse résistante à l'alcool ou pulvériser de l'eau.

Moyens d'extinction inappropriés:

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

BPTM 8461-REPAIRE CREVAISON 110cc (75ml) CHOLLET



Version 1 Date d'établissement: 30/03/2022
Version 3 (sustitue la version 2) Date de révision: 20/06/2022

Page 4 de 14
Date d'impression: 27/10/2022

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En présence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

Risques particuliers.

L'exposition aux substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

En cas d'incendie, et en fonction de son ampleur peut atteindre se produire:

- Vapeurs ou gaz inflammables
- Explosions.

5.3 Conseils aux pompiers.

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau. Suivez les instructions du plan ou des plans d'urgence et d'évacuation incendie si elles sont disponibles. Éloigner les récipients de la zone s'il n'y a pas de danger de le faire. Rester éloigné des récipients et continuer de les refroidir depuis un endroit sûr.

Équipement de protection anti-incendies.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire. Au cours de l'extinction et en fonction de l'ampleur et la proximité de feu, il peut être nécessaire des gants de protection chimique et l'équipement de protection supplémentaires, costumes réfléchissants de chaleur ou des combinaisons étanches au gaz.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Éliminer les points possibles d'inflammation et ventiler les locaux. Ne pas fumer. Éviter de respirer les fumées. Isoler la zone et veiller à une bonne ventilation. L'accumulation dans les sous-sols, les fosses ou tout autre espace confiné ou zone déprimée peut s'avérer dangereuse. Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement, éviter dans la mesure du possible de le déverser.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Retenir et récupérer le produit déversé avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, terre de diatomée...) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié. Déposer les déchets dans des récipients fermés et adaptés en vue de leur élimination, conformément aux normes locales et nationales (voir rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol. Elles peuvent former en se combinant avec l'air des mélanges explosifs. Éviter la formation de concentrations de vapeur dans l'air, inflammables ou explosives; éviter des concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition dans le travail. Le produit ne peut être utilisé que dans des zones où toute flamme non protégée ou toute source de chaleur ont été supprimées. Le réseau électrique doit être adéquatement protégé et aux normes.

Le produit peut se charger d'électricité statique: lors du transvasement du produit utiliser toujours des prises de terre. Les opérateurs doivent toujours être équipés de chaussures et de vêtements anti-statiques et les sols doivent être conducteurs.

Garder le produit dans son conditionnement bien fermé, loin de toute source de chaleur, étincelles ou feu. Ne jamais utiliser d'outil susceptible de produire des étincelles. Pour la protection personnelle se reporter à la section 8.

- Continue à la page suivante. -

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

BPTM 8461-REPAIRE CREVAISON 110cc (75ml) CHOLLET



Version 1 Date d'établissement: 30/03/2022
Version 3 (sustitue la version 2) Date de révision: 20/06/2022

Page 5 de 14
Date d'impression: 27/10/2022

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Les gaz à pression doivent être manipulés par des personnes correctement formées et ayant de l'expérience. Utiliser des appareils appropriés pour la pression et la température d'alimentation. Protégez les récipients des dommages physiques et gardez les vannes propres et en parfait état. Ne pas manipuler l'emballage d'origine.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 25 °C, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Ne pas entreposer à des conditions qui peuvent favoriser la corrosion du récipient. Protéger les récipients contre les dommages physiques et les vérifier périodiquement pour vous assurer de leur bon état.

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Pas disponible.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1 Paramètres de contrôle.

Limite d'exposition pendant le travail pour:

Nom	N. CAS	Pays	Valeur limite	ppm	mg/m ³
éthanediol, éthylène glycol	107-21-1	European Union [1]	Huit heures	20 (skin)	52 (skin)
			Court terme	40 (skin)	104 (skin)
		France [2] (n/a)	Huit heures	20	52
			Court terme	40	104
ammoniac, anhydre	7664-41-7	European Union [1]	Huit heures	20	14
			Court terme	50	36
		France [2] (n/a)	Huit heures	10	7
			Court terme	20	14
2-aminoéthanol, éthanolamine	141-43-5	European Union [1]	Huit heures	1 (skin)	2,5 (skin)
			Court terme	3 (skin)	7,6 (skin)
		France [2] (n/a)	Huit heures	1	2,5
			Court terme	3	7,6
morpholine	110-91-8	European Union [1]	Huit heures	10	36
			Court terme	20	72
		France [2] (n/a)	Huit heures	10	36
			Court terme	20	72

[1] According both Binding Occupational Exposure Limits (BOELVs) and Indicative Occupational Exposure Limits (IOELVs) adopted by Scientific Committee for Occupational Exposure Limits to Chemical Agents (SCOEL).

[2] Selon la liste de Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France adoptés par Institut national de la recherche scientifique.

Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

Niveaux de concentration DNEL/DMEL:

- Continue à la page suivante. -

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

BPTM 8461-REPAIRE CREVAISON 110cc (75ml) CHOLLET



Version 1 Date d'établissement: 30/03/2022
Version 3 (sustituye la version 2) Date de révision: 20/06/2022

Page 6 de 14
Date d'impression: 27/10/2022

Nom	DNEL/DMEL	Type	Valeur
éthanediol, éthylène glycol CAS No: 107-21-1 EC No: 203-473-3	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	35 (mg/m ³)
2,2',2"-nitrioltriéthanol CAS No: 102-71-6 EC No: 203-049-8	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	5 (mg/m ³)
	DNEL (Consommateurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	1,25 (mg/m ³)
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	5 (mg/m ³)
	DNEL (Consommateurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	1,25 (mg/m ³)
	DNEL (Travailleurs)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	6,3 (mg/kg bw/day)
	DNEL (Consommateurs)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	3,1 (mg/kg bw/day)
	DNEL (Consommateurs)	Oral, Chronique, Effets systémiques	13 (mg/kg bw/day)
ammoniac, anhydre CAS No: 7664-41-7 EC No: 231-635-3	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	14 (mg/m ³)
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	47,6 (mg/m ³)
2,2'-oxybiséthanol, diéthylène glycol CAS No: 111-46-6 EC No: 203-872-2	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	60 (mg/m ³)
2-aminoéthanol, éthanolamine CAS No: 141-43-5 EC No: 205-483-3	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	3,3 (mg/m ³)
morpholine CAS No: 110-91-8 EC No: 203-815-1	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	36 (mg/m ³)
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	91 (mg/m ³)

DNEL : Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

Niveaux de concentration PNEC:

Nom	Détails	Valeur
2,2',2"-nitrioltriéthanol CAS No: 102-71-6 EC No: 203-049-8	eau (eau douce)	0,32 (mg/L)
	eau (eau de mer)	0,032 (mg/L)
	eau (rejets intermittents)	5,12 (mg/L)
	STP	10 (mg/L)
	sédiment (eau douce)	1,7 (mg/kg sediment dw)
	sédiment (eau de mer)	0,17 (mg/kg sediment dw)
	soil	0,151 (mg/kg soil dw)

PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

- Continue à la page suivante. -

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

BPTM 8461-REPAIRE CREVAISON 110cc (75ml) CHOLLET



Version 1 Date d'établissement: 30/03/2022
Version 3 (sustituye la version 2) Date de révision: 20/06/2022

Page 7 de 14
Date d'impression: 27/10/2022

8.2 Contrôles de l'exposition.

Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

Concentration:	100 %			
Utilisation(s):	Répare crevaison			
Protection respiratoire:				
PPE:	Masque filtrant pour se protéger contre les gaz et les particules.			
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III. Le masque doit offrir un champ de vision large posséder une forme anatomique et être étanche et hermétique.			
Normes CEN:	EN 136, EN 140, EN 405			
Maintenance:	Il ne doit pas être stocké dans des endroits exposés à des températures élevées ou humides avant son utilisation. Il faut contrôler particulièrement l'état des valves d'inhalation et exhalation de l'adaptateur facial. Lire attentivement les instructions du fabricant concernant l'utilisation et l'entretien de l'équipement.			
Observations:	Coupler à l'équipement les filtres nécessaires, en fonction des caractéristiques spécifiques du risque (particules et aérosols: P1-P2-P3, Gaz et vapeurs : A-B-E-K-AX) en les changeant selon les recommandations du fabricant.			
Type de filtre nécessaire:	A2			
Protection des mains:				
PPE:	Gants de travail			
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie I.			
Normes CEN:	EN 374-1, En 374-2, EN 374-3, EN 420			
Maintenance:	Conserver dans un endroit sec, à l'abri d'une quelconque source de chaleur, et des rayons du soleil. Ne pas modifier les gants pour éviter d'altérer leur résistance. Ne pas appliquer de peinture, de dissolvant ou d'adhésif.			
Observations:	Les gants doivent être de la bonne taille et s'ajuster à la main sans être trop serrés ni trop lâches. Les gants doivent toujours être portés avec les mains propres et sèches.			
Matériaux:	PVC (Polychlorure de vinyle)	Temps de pénétration (min.):	> 480	Épaisseur du matériau (mm): 0,35
Protection des yeux:				
PPE:	Écran facial			
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II. Écran protégeant les yeux contre les éclaboussures de liquides.			
Normes CEN:	EN 165, EN 166, EN 167, EN 168			
Maintenance:	La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant. S'assurer que les parties mobiles bougent doucement.			
Observations:	Une fois couplés dans la structure, les écrans faciaux doivent avoir un champ de vision d'au moins 150 mm dans la ligne centrale, dans le sens vertical.			
Protection de la peau:				
PPE:	Vêtements de protection avec des propriétés antistatiques			
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur.			
Normes CEN:	EN 340, EN 1149-1, EN 1149-2, EN 1149-3, EN 1149-5			
Maintenance:	Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable. Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont été prévus, avec les conditions environnementales, le niveau d'activité de l'utilisateur et le temps d'utilisation prévus.			
Observations:				
PPE:	Chaussures de protection avec des propriétés antistatiques			
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II.			
Normes CEN:	EN ISO 13287, EN ISO 20344, EN ISO 20346			
Maintenance:	Les chaussures doivent être soumises à un contrôle régulier et il faudra les remplacer si elles ne sont pas en excellent état.			

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

BPTM 8461-REPAIRE CREVAISON 110cc (75ml) CHOLLET



Version 1 Date d'établissement: 30/03/2022
Version 3 (sustitue la version 2) Date de révision: 20/06/2022

Page 8 de 14
Date d'impression: 27/10/2022

Observations: Le confort pendant l'utilisation et la tolérance sont des facteurs qui dépendent que chaque individu. Par conséquent, il convient d'essayer plusieurs modèles et si possible plusieurs largeurs.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

État physique: Liquide
Couleur: Blanc
Odeur: Caracteristico
Seuil olfactif: Non disponible
Point de fusion: Non disponible
Point de congélation: Non disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 101 °C (Estimation sur la base des indications du Règlement (CE) N°1272/2008)
Inflammabilité: Non disponible
Limites inférieure d'explosion: Non disponible
Limites supérieure d'explosion: Non disponible
Point d'éclair: <79 °C (Estimation sur la base des indications du Règlement (CE) N°1272/2008)
Température d'auto-inflammation: Non disponible
Température de décomposition: Non disponible
pH: Non disponible (La substance/le mélange est un gaz).
Viscosité cinématique: <20.5 mm²/s
Solubilité: Non disponible
Hydro solubilité: Non disponible
Liposolubilité: Non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Non disponible
Pression de vapeur: 22,505 Pa (Estimation sur la base des indications du Règlement (CE) N°1272/2008)
Densité absolue: Non disponible
Densité relative: 0,75 g/ml (Estimation sur la base des indications du Règlement (CE) N°1272/2008)
Densité de vapeur relative: Non disponible
Caractéristiques des particules: Non disponible

9.2 Autres informations.

Viscosité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Propriétés explosives: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Propriétés comburantes: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Point de goutte: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.
Scintillation: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

10.1 Réactivité.

Si les conditions de stockage sont respectées, aucune réaction dangereuse n'est produite

10.2 Stabilité chimique.

Stable dans les conditions de manipulation et de conservation recommandées (voir épigraphe 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Aérosol extrêmement inflammable.
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

10.4 Conditions à éviter.

Eviter les conditions suivantes

- Haute température
- Décharges statiques
- Contact avec des matériaux incompatibles

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

BPTM 8461-REPAIRE CREVAISON 110cc (75ml) CHOLLET



Version 1 Date d'établissement: 30/03/2022
Version 3 (sustituye la version 2) Date de révision: 20/06/2022

Page 9 de 14
Date d'impression: 27/10/2022

- Éviter les températures près ou au-dessus du point d'inflammation. Ne pas chauffer des contenants fermés. Éviter la lumière directe du soleil et le réchauffement qui peuvent provoquer un risque d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles.

Éviter les matières suivantes :

- Matières explosives
- Matières toxiques
- Matières comburantes

10.6 Produits de décomposition dangereux.

En cas d'incendie des substances dangereuses issues de la décomposition peuvent se répandre, telles que le monoxyde ou dioxyde de carbone, la fumée et les oxydes de nitrogène.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008.

Information Toxicologique des substances présentes dans la composition.

Nom	Toxicité aiguë			
	Type	Essai	Espèce	Valeur
2,2',2''-nitrilotriéthanol	Oral	LD50	Rat	5530 mg/kg bw [1]
		LD50	Rat	6400 mg/kg bw [2]
		[1] National Technical Information Service. Vol. OTS0516797		
		[2] Study report, 1966.		
CAS No: 102-71-6 EC No: 203-049-8	Cutané	LD50	Rabbit	> 22500 mg/kg bw [1]
		[1] Union Carbide Data Sheet. Vol. 3/18/1965		
	Inhalation			

a) toxicité aiguë;
Données non concluantes pour la classification.

Estimation de toxicité aiguë (ETA)

Mélanges:

ATE (Oral) = 7.894 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
Données non concluantes pour la classification.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;
Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;
Données non concluantes pour la classification.

g) toxicité pour la reproduction;
Données non concluantes pour la classification.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;
Données non concluantes pour la classification.

- Continue à la page suivante. -

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

BPTM 8461-REPAIRE CREVAISON 110cc (75ml) CHOLLET



Version 1 Date d'établissement: 30/03/2022
Version 3 (sustitue la version 2) Date de révision: 20/06/2022

Page 10 de 14
Date d'impression: 27/10/2022

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
Données non concluantes pour la classification.

j) danger par aspiration.
Données non concluantes pour la classification.

11.2 Informations sur les autres dangers.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbant le système endocrinien avec des effets sur la santé humaine.

Autres informations

Il n'existe pas d'information disponible sur d'autres effets indésirables sur la santé.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

12.1 Toxicité.

Nom	Écotoxicité			
	Type	Essai	Espèce	Valeur
2,2',2''-nitrilotriéthanol CAS No: 102-71-6 EC No: 203-049-8	Poissons	LC50	Carassius auratus	>5000 mg/L (24 h) [1]
		LC50	Leuciscus idus	>10000 mg/l (48 h) [2]
	Invertébrés aquatiques	[1] Experimental result, Study meets generally accepted scientific principles. however, exposure period only 24 h instead of 96 h according to recent guidelines (e.g. OECD 203). [2] Study meets generally accepted scientific principles. however, exposure period only 48 h instead of 96 h according to recent guidelines (e.g. OECD 203)		
		EC50	Artemia salina	5600 mg/L (24 h) [1]
		EC50	Daphnia magna	2038 mg/l (24 h) [2]
		[1] Brine shrimp bioassay and seawater BOD of petrochemicals. Price KS, Waggy GT and Conway RA, 1974. [2] Results of the harmful effects of water pollutants to Daphnia magna in the 21 day reproduction test. Kuehn R, Pattard M, Pernak KD and Winter A. 1989.		
	Plantes aquatiques	EC0	Colpoda	160 mg/l [1]
		TTC	Scenedesmus quadricauda	715 mg/l (8 d) [2]
		EC50	Scenedesmus subspicatus	750 mg/l (48 h) [3]
		[1] Handbook of Environmental Data on Organic Chemicals, 2nd ed. Van Nostrand Reinhold Co., New York, USA: 518-519. [2] Testing of substances for their toxicity threshold: Model organisms Microcystis(Diplocystis) aeruginosa and Scenedesmus quadricauda. [3] Results of the harmful effects of water pollutants to green algae (Scenedesmus subspicatus) in the cell multiplication inhibition test.		

12.2 Persistance et dégradabilité.

Il n'y a pas d'information sur la biodégradabilité des substances présentes.

Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité des substances présentes.

Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

BPTM 8461-REPAIRE CREVAISON 110cc (75ml) CHOLLET



Version 1 Date d'établissement: 30/03/2022
Version 3 (sustituye la version 2) Date de révision: 20/06/2022

Page 11 de 14
Date d'impression: 27/10/2022

12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Information relative à la Bioaccumulation des substances présentes.

Nom	Bioaccumulation			
	Log Pow	BCF	NOECs	Niveau
éthanediol, éthylène glycol CAS No: 107-21-1 EC No: 203-473-3	-1,36	-	-	Très faible
2,2',2"-nitrilotriéthanol CAS No: 102-71-6 EC No: 203-049-8	-1	-	-	Très faible
2,2'-oxybiséthanol, diéthylène glycol CAS No: 111-46-6 EC No: 203-872-2	-1,47	-	-	Très faible
2-aminoéthanol, éthanolamine CAS No: 141-43-5 EC No: 205-483-3	-1,31	-	-	Très faible
morpholine CAS No: 110-91-8 EC No: 203-815-1	-0,86	-	-	Très faible

12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.
Éviter tout déversement dans les égouts ou les cours d'eau.
Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.

Ce produit ne contient pas de composants avec des propriétés perturbant le système endocrinien dans l'environnement.

12.7 Autres effets néfastes.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.
Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transporter selon les normes ADR/TPC pour le transport routier, les RID par chemin de fer, les IMDG pour le transport maritime et les ICAO/IATA pour le transport aérien.

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

BPTM 8461-REPAIRE CREVAISON 110cc (75ml) CHOLLET



Version 1 Date d'établissement: 30/03/2022
Version 3 (sustituye la version 2) Date de révision: 20/06/2022

Page 12 de 14
Date d'impression: 27/10/2022

Terre: Transport par route: ADR, Transport par chemin de fer: RID.

Documentation de transport: Lettre de port et Instructions écrites.

Mer: Transport par bateau: IMDG.

Documentation de transport: Connaissance d'embarquement.

Air: Transport en avion: IATA/ICAO.

Document de transport: Connaissance aérien.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification.

N° ONU: 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU.

Description:

ADR/RID: UN 1950, AÉROSOLS, 2.1, (D)

IMDG: UN 1950, AÉROSOLS, 2.1

OACI/IATA: UN 1950, AÉROSOLS, 2.1

14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Classe(s): 2

14.4 Groupe d'emballage.

Groupe d'emballage: Pas Applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement.

Contaminant marin: Non

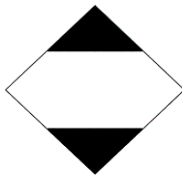
Transport par bateau, FEM – Fiches d'urgence (F – Incendie, S – Dispersions): F-D,S-U

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

ADR LQ: 1 L

IMDG LQ: 120 ml

ICAO LQ: Pas Applicable.



Dispositions pour le transport en vrac ADR: Transport en vrac non autorisée par l'ADR

Procéder conformément au point 6.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI.

Le produit n'est pas transporté en vrac.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION.

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Composé organique volatil (COV)

Teneur en COV (p/p): 46,363 %

Teneur en COV: 347,723 g/l

Classification du produit en accord avec l'Annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III): N/A

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.

- Continue à la page suivante. -

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

BPTM 8461-REPAIRE CREVAISON 110cc (75ml) CHOLLET



Version 1 Date d'établissement: 30/03/2022
Version 3 (sustituye la version 2) Date de révision: 20/06/2022

Page 13 de 14
Date d'impression: 27/10/2022

Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.
Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et mélanges dangereux et de certains articles dangereux:

Dénomination de la substance, du groupe de substances ou du mélange	Conditions de restriction
40. Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008	1. Ne peuvent être utilisées en tant que substances ou dans des mélanges contenus dans des générateurs d'aérosols mis sur le marché à l'intention du grand public à des fins de divertissement et de décoration comme: - les scintillants métallisés destinés principalement à la décoration, - la neige et le givre artificiels, - les coussins «péteurs», - les bombes à serpentins, - les excréments factices, - les mirlitons, - les paillettes et les mousses décoratives, - les toiles d'araignée artificielles, - les boules puantes. 2. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires en matière de classification, d'emballage et d'étiquetage des substances, les fournisseurs veillent à ce que, avant la mise sur le marché, l'emballage des générateurs d'aérosols visés ci-dessus porte d'une manière visible, lisible et indélébile la mention suivante: «Usage réservé aux utilisateurs professionnels.» 3. Par dérogation, les paragraphes 1 et 2 ne sont pas applicables aux générateurs d'aérosols visés à l'article 8, paragraphe 1, point a), de la directive 75/324/CEE du Conseil (2). 4. Les générateurs d'aérosols visés aux paragraphes 1 et 2 ne peuvent être mis sur le marché que s'ils satisfont aux exigences qui y sont énoncées.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Il n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases H apparaissant dans la rubrique 3:

H221	Gaz inflammable.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Codes de classification:

Acute Tox. 3 : Toxicité aiguë (Inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë (voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë (Inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 4
Aerosol 1 : Aérosol inflammable, Catégorie 1
Aquatic Acute 1 : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

BPTM 8461-REPAIRE CREVAISON 110cc (75ml) CHOLLET



Version 1 Date d'établissement: 30/03/2022
Version 3 (sustituye la version 2) Date de révision: 20/06/2022

Page 14 de 14
Date d'impression: 27/10/2022

Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Gas 2 : Gaz inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3 : Liquide inflammable, Catégorie 3
Skin Corr. 1B : Corrosif cutanée, Catégorie 1B

Modifications par rapport à la version précédente:

- Changement de téléphone d'urgence (SECTION 1.4).
- Suppression de conseils de prudence/indications de danger/pictogrammes/phrases d'avertissement (SECTION 2.2).
- Modification des valeurs des propriétés physico-chimiques (SECTION 9).

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Dangers physiques	D'après les données d'essais
Dangers pour la santé	Méthode de calcul
Dangers pour l'environnement	Méthode de calcul

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

Abréviations et acronymes utilisés:

ADR/RID: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route.
BCF: Factor de bioconcentration.
CEN: Comité européen de normalisation.
DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.
DNEL: Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.
EC50: Concentration efficace moyenne.
PPE: Équipements de protection individuelle.
IATA: Association Internationale de Transport Aérien.
OACI: Organisation de l'aviation civile internationale.
IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses.
LC50: Concentration létale, 50%.
LD50: Dose létale, 50%.
NOEC: Concentration sans effet observé.
PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.

Principales références de la littérature et sources de données:

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>
<http://echa.europa.eu/>
Règlement (UE) 2020/878.
Règlement (CE) No 1907/2006.
Règlement (UE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'Annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances et mélanges chimiques (REACH).

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.